



BRANGEON
Environnement

Objectifs de progression



7, route de Montjean • CS 80046 • La Pommeraye • 49620 Mauges-sur-Loire
Tél. 02 41 72 11 55 • Fax 02 41 72 40 59
brangeon.environnement@brangeon.fr • www.brangeon.fr

SAS au capital de 670 000 € • Siège social : « Le Pélican » • 7, route de Montjean • La Pommeraye • 49620 Mauges-sur-Loire
• RCS Angers 432 105 914

La société BRANGEON ENVIRONNEMENT ayant obtenu 82/100 points à l'index de l'égalité professionnelle de 2025 au titre de l'année 2024, elle doit mettre en œuvre des objectifs de progression.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, des objectifs de progression doivent être publiés lorsque les résultats de l'Index égalité femmes/hommes sont inférieurs à 85 points. Ces objectifs sont fixés pour les seuls indicateurs pour lesquels l'entreprise n'a pas atteint la note maximale.

La société Brangeon Environnement est tenue de définir des objectifs de progression en matière d'écart de taux de promotions (1.1) et des dix plus hautes rémunérations (1.2).

Les objectifs de progression sont les suivants :

Indicateur : Ecart de taux de promotions

Domaine d'action : La formation et promotion professionnelle

- Développer la mobilité interne des collaborateurs en assurant la promotion des postes à pourvoir en interne via le magazine contact et via le SIRH.
- Etudier systématiquement les souhaits de formation identifiés et les souhaits de mobilité professionnelle géographique et fonctionnelle.

Indicateur : Dix plus hautes rémunérations

- Compter quatre femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, dans la mesure du possible et sous réserve d'avoir des candidatures du sexe sous-représenté.